

LE FLEURISSEMENT ECOLOGIQUE DES VILLES

Le mercredi 7 septembre 2005 à Douai



Source : Nord Nature Chico Mendes



Source : Nord Nature Chico Mendes

co-financé par :



co-animé par :



ville de Douai



Compte-rendu de la journée

Soixante dix sept personnes ont répondu présents à cette 9^{ème} journée de rencontre et d'échanges organisée par la Mission Gestion Différenciée.

C'est dans la magnifique chapelle de la Maison des associations de la ville de Douai qu'a débuté cette journée. Elle s'est poursuivie l'après-midi par la visite de différents sites sur le territoire communal.



La Chapelle de la Maison des associations, Douai

Merci à vous tous pour votre participation !

L'exemple de la Belgique dans le fleurissement écologique : le programme « Ecotype »

Intervenant : Pascal Colomb, Université Catholique de Louvain la Neuve (UCL), Laboratoire d'écologie des prairies, Co-gérant de la société ECOSEM

Le contexte

Le programme Ecotype est né en 1995.

Cette année est marquée par deux événements :

- la réforme de la Politique Agricole Commune et particulièrement la mise en place des mesures Agri-Environnementales,
- l'année européenne de la Conservation de la Nature qui avait pour objectif la sensibilisation de la population à la préservation de l'environnement au-delà des zones protégées.

A ce contexte politique favorable à la prise en compte de l'environnement s'ajoute une demande sociale d'un cadre de vie plus naturel.

Afin de préserver et de renforcer la flore locale, l'UCL prit alors l'initiative de développer un programme de récoltes et de mise en collection des écotypes de plantes sauvages caractéristiques des milieux prairiaux de la région wallonne.

Il se voulait une alternative aux mélanges commerciaux dit « de prairies fleuries » constituées d'espèces exotiques et de variétés horticoles.

Les espèces choisies sont des espèces communes, rustiques, à large amplitude écologique, présentant un intérêt esthétique et/ou entomologique.

Les partenaires

Ce programme a été lancé en partenariat avec l'Unité d'Ecologie (ECOP) des Prairies et Grandes cultures de l'Université de Louvain la Neuve, le département de botanique de l'Université de Liège et le Centre Marie Victorin.

Les collections

La multiplication des graines a été permise par la création de collections provenant de 3 districts différents : picardo-brabançon, mosan et ardennais. Dans chacun de ces districts, trois populations d'une trentaine d'individus ont été échantillonnées pour chaque espèce envisagée dans des sites éloignés les un des autres.

Les collections comptent plus de 60 espèces différentes auxquelles il faut maintenant ajouter des collections « d'écotypes » ligneux à petits fruits.

De la mise en culture à la commercialisation

A la suite de la création de ces collections, une société s'est créée pour permettre la commercialisation des graines.

Ainsi, un partenariat est mis en place : l'ECOP Prairie entretient les collections et assure la garantie des origines des graines issues de ces collections. ECOSEM sprl passe les contrats de productions, se charge du conditionnement des graines, les commercialise, conseille et réalise des expertises.

La production

Actuellement, 4 agriculteurs se chargent de la production de 4 ha 30 de cultures pour un peu plus de 25 espèces avec un rendement de plus ou moins 300 kgs par hectare.

Un suivi permanent est assuré avec les agriculteurs afin de choisir la période optimale pour le semis, l'entretien mécanique et la récolte.

Les techniques de récolte diffèrent suivant l'espèce : elles peuvent se faire à la main, à l'aide d'une petite moissonneuse ou à l'aspirateur.

Le stockage

Les graines sont ensuite séchées, triées puis stockées. Des tests de germination sont pratiqués de manière à connaître la qualité des semences, la période de dormance...

Les réalisations

Ces graines sont ensuite utilisées en mélange de plusieurs espèces.

Ce mélange variera en fonction des attentes de chacun. Par exemple, pour les particuliers, on associera 5% d'annuelles pour un effet immédiat et très haut en couleur.

Ces mélanges sont également utilisés pour les abords des entreprises, le fleurissement des villes et villages.

Ils peuvent également être utilisés dans le cadre des dépendances vertes (bordures de champs, talus de routes, friches...), faciliter la réhabilitation de sites industriels (ex : maintien de talus avec des espèces aux systèmes racinaires différents) et intervenir dans le cadre des mesures agri-environnementales.

En effet, en Belgique, les agriculteurs touchent des subventions par la mise en place de tournières enherbées. Ces tournières sont des bandes enherbées en bordure de champs d'une largeur comprise entre 4 et 16 m (en bordure de cours d'eau, la largeur minimale est de 8 m). Leurs surfaces totales ne doivent pas dépasser la moitié de la surface cultivée. Ainsi, un mélange spécifique a été mis au point pour ces tournières.

Un mélange spécifique a également été créé pour attirer les insectes auxiliaires utiles pour lutter contre les ravageurs des arbres fruitiers dans les vergers.

Un programme dans l'air du temps

Ce programme a fait des émules en Europe. Les pays comme la France, la Suisse et l'Angleterre se sont lancés dans des programmes du même type.

La logique ECOSEM

ECOSEM propose également des expertises de terrain. Celles-ci permettent de choisir le mélange d'espèces et la densité du semis les mieux adaptés. On pratique alors la technique du sursemis.

De même, on peut repiquer des plantes préalablement développées en godets dans le cas de la mise en place de massifs ou pour renforcer les populations d'une prairie encore peu fleurie par exemple.

ECOSEM limite la distribution de ses plantes à la Belgique et à la partie Nord de la France ce qui correspond à l'aire de distribution naturelle des espèces sauvages développées.

Succès d'aujourd'hui...

La société ECOSEM est née de la passion pour la flore sauvage régionale.

Aujourd'hui, les populations sont de plus en plus concernées par la question de la préservation de la nature et sensibilisées à la protection de la flore sauvage régionale.

ECOSEM est, en quelque sorte, « victime » de son succès et doit gérer plus de 6 000 plantes ce qui demande une maintenance très lourde.

Et demain....

A l'identique du Conservatoire National de Bailleul, en France, Pascal Colomb aimerait voir se créer un conservatoire botanique de Wallonie de manière à gérer tout ce patrimoine floristique.

Questions posées :

Vous parlez du semis des dépendances vertes telles que les bords de route. Comment réagissent les plantes aux salages ?

Réponse de Pascal Colomb : il n'a pas été constaté de pertes particulières ou de retour négatif face aux salages des routes.

Comment gérez-vous le "grand public" par rapport au fauchage tardif ?

Réponse : on diffuse des plaquettes d'information en amont et on fait de l'info; sur les sites.

Le développement de plantes vivaces d'origine régionale en godets

Intervenants : Alexandra QUENU, Nord Nature Chico Mendes, Dominique HAYS, Chênelet, Christine MERVEILLE, Service Civil Immobilier (SCI) Nord

Ce projet constitue en quelque sorte, le pendant français au programme écotype développé précédemment.

Ce projet s'intègre dans un programme d'actions que l'on nomme la Mission Gestion Différenciée.

La Mission Gestion Différenciée

La Mission Gestion différenciée est née en 1999 dans le but de promouvoir la Gestion Différenciée dans la région Nord Pas de Calais.

Actuellement, la Mission regroupe les associations **Nord Nature Chico Mendès** et **Chantier Nature**.

Celles-ci travaillent ensemble sur un programme d'actions qui, cette année, porte sur 3 axes:

- Une étude bilan sur la région : après 5 années d'existence la Mission a voulu connaître son impact sur la mise en place de la Gestion Différenciée, comment a évolué cette notion....
- Un axe communication, élément fondamental de la GD :
 - une étude sera réalisée et consistera en l'analyse des outils développés pour communiquer sur la gestion différenciée. Elle permettra également d'évaluer l'impact de cette communication sur les publics ;
 - le site internet sera renouvelé ;
 - une affiche de sensibilisation sera réalisée et diffusée ;
 - des panneaux d'exposition sur la gestion différenciée seront conçus et seront disponibles aux structures désirant communiquer sur la GD ;
 - des journées d'échanges seront organisées ;
 - le journal de la MGD sera diffusé.
- Et bien sûr, l'axe du fleurissement qui nous concerne aujourd'hui.

Pourquoi travailler sur le fleurissement ?

Le fleurissement est un élément de choix dans la valorisation du patrimoine communal, porté depuis 20 ans par le concours des villes et villages fleuris.

Au vu des enjeux qu'il représente, le fleurissement est un **outil de sensibilisation** unique et ce auprès de plusieurs publics :

- les habitants qui, en voyant ce type de fleurissement, découvrent la flore régionale;
- le service espaces verts qui pourra désormais élargir sa palette de fleurs régionales. Ce nouveau type de fleurissement peut avoir également un effet positif en développant d'autres essais avec d'autres espèces trouvées dans la nature ;
- les communes non sensibilisées à la Gestion Différenciée qui vont trouver dans les communes avoisinantes des exemples concrets de mise en place de la GD ;
- le jury du comité des villes et villages fleuris.

Le fleurissement écologique est également un outil **au service du développement durable**. L'utilisation de plantes régionales va permettre de renforcer les populations de ces espèces qui, pour certaines, sont très communes mais qui, peu à peu, disparaissent de notre environnement (ex : les plantes accompagnatrices des cultures).

Au-delà du renforcement des espèces végétales, ce fleurissement **va recréer tout l'écosystème** lié à ces fleurs (ex : insectes butineurs liés à ces fleurs) dans un milieu urbain où la biodiversité est mise à mal.

Ce fleurissement est un élément constitutif de la trame verte et bleue développée par la région. En effet, il participe à la connexion des milieux.

Enfin, l'utilisation de plantes adaptées à la région limite les besoins en eau et en produits phytosanitaires. L'utilisation de plantes vivaces évite de devoir planter à chaque année. Son entretien est également limité ce qui va réduire également le temps passé par l'équipe des espaces verts.

Comment travailler sur le fleurissement : la naissance d'un projet

Beaucoup de communes qui souhaitent mettre en place la gestion différenciée, rencontrent des difficultés à se fournir en plantes régionales. Ces difficultés peuvent décourager les communes dans leur démarche.

C'est à partir de ce constat que l'idée est d'abord venue de lancer une étude sur la faisabilité du **développement de semences** de plantes vivaces régionales. Suite à nos différents contacts, le projet a évolué vers **une expérience grandeur nature du développement de plantes vivaces régionales en godet**.

Pour nous permettre de mener à bien cette expérience, nous nous sommes alliés les compétences de 3 structures :

- ECOSEM,
- Chênelet,
- Service Civil international (SCI) Nord.

- **Chênelet**

L'objectif principal de Chênelet est la recherche de solutions aux problèmes multiples rencontrés par les personnes en difficulté : reconstruction d'un nouveau projet de vie, remise en activité sous des formes et des rythmes progressifs... mais aussi intervenir sur les problèmes de logement, de santé, de qualité de vie...

C'est aussi participer activement, concrètement, à une visée sociétale plus globale. Passer aux actes, donner un sens « palpable et désirable » au développement durable...

Chênelet présente trois entités :

- l'association Chênelet Insertion, vouée à encadrer les activités d'insertion sous forme d'ateliers d'utilité sociale et à mettre en oeuvre de nouvelles niches économiques : jardin de Cocagne, fabrication d'éco-matériaux, élaboration de produits culinaires transformés...
- l'association Chênelet Insertion Développement (CID), chargée d'assurer la prospective sur ces nouveaux métiers souvent sous forme d'études de faisabilité. CID emploie également les travailleuses sociales intervenant transversalement pour le compte du public en atelier d'utilité sociale et en entreprise d'insertion ;
- la SCI Chênelet Habitat, qui détient l'ensemble du patrimoine lié aux activités socio-économiques de chaque structure. La SCI est notamment maître d'ouvrage des logements sociaux en écoconstruction de Moyecques.

La SA Scierie et Palettes du Littoral (SPL), constituée en Scop avec statut d'entreprise d'insertion et d'entreprise solidaire, développe aujourd'hui différents métiers : scierie, fabrique de palettes hors standard, transport et logistique et enfin, construction de maisons Haute Qualité Environnementale (HQE).

Cette entreprise est dotée de 80 personnes, dont 40 postes Equivalent Temps Plein (ETP) d'insertion.

L'objectif de Chênelet dans ce projet de développement de plantes régionales en godet n'est pas forcément de former des horticulteurs. L'objectif est avant tout de préparer à l'employabilité.

Ce projet est expérimental et permet de se tourner sur une démarche environnementale dont l'éthique est totalement partagée entre Chênelet et la Mission Gestion Différenciée.

Si ce projet est concluant, d'autres structures pourront prendre le relais pour développer cette filière.

- **SCI Nord**

Groupe local implanté depuis 1977, le SCI Région Nord est constitué en association régionale depuis 1992.

Le SCI Nord emploie 10 salariés et environ 35 jeunes en contrat d'insertion.

En plus de son engagement international à travers le volontariat, le SCI Nord mène depuis 15 ans, un important travail d'insertion sociale et professionnelle des jeunes au niveau local.

En 1991, le SCI Nord décide de mettre en place un projet à long terme de chantiers pour jeunes adultes (18-25 ans) : le « Chantier Ecole et d'Insertion Sociale ».

A travers ce projet, le SCI propose à des jeunes, un contrat d'insertion et un suivi éducatif en vue de soutenir et de préparer leur projet de formation et leur projet professionnel.

Le SCI Nord a souhaité élargir son dispositif «Chantier Ecole et d'Insertion Sociale». En effet, le bâtiment est un secteur qui ne convient pas toujours à tous. De plus, il devenait nécessaire d'ouvrir de nouveaux horizons au public en insertion.

Une étude sur un projet de maraîchage biologique a été menée et l'action a démarré en mai 2000.

Par ailleurs, le SCI organise depuis deux ans un programme spécifique pour aider des jeunes à s'engager dans la vie au moyen d'actions de solidarité et de modules de formation.

SCI s'est déjà engagé depuis 5 ans dans le maraîchage et souhaite continuer dans la même éthique. Un partenariat est né avec la Mission Gestion Différenciée par ce projet qui vient renforcer l'engagement de SCI dans le développement durable.

Le déroulement du projet

9 espèces ont été sélectionnées pour cette expérience.

Il s'agit de :

- l'Achillée millefeuille, *Achillea millefolium*,
- la Mauve Musquée, *Malva moschata*,
- la Centaurée des prés, *Centaurea thuillieri*,
- la Knautie des champs, *Knautia arvensis*,
- la Grande Marguerite, *Leucanthemum vulgare*,
- le Silène enflé, *Silene vulgare*,
- la Marjolaine, *Origanum vulgare*,
- le Géranium des prés, *Geranium pratense*,
- la Bétoine, *Stachys officinalis*.

Un premier bon de commande a été envoyé auprès de 8 communes sensibilisées à la gestion différenciée dans le Nord-Pas-de-Calais.

Cette première consultation a permis d'estimer le nombre de plantes à développer.

Ainsi, il a été décidé de développer 500 plants pour chaque structure. SCI et Chênelet ont fait le choix de développer 500 plants de plus chacun.

Une fois ces plants développés, une communication sera lancée pour la vente des plantes.

Et après ?

Un rapport de synthèse viendra conclure à la faisabilité ou non du développement d'une nouvelle filière.

Si ce rapport est positif, il serait intéressant de pouvoir créer un réseau de distribution à l'échelle de la région en conservant le caractère à la fois social et environnemental de ce projet.

L'expérience de Proville dans la mise en place de massifs de plantes vivaces régionales

Intervenants : Léonard SAPIA, service espaces verts de la commune de Proville et Alexandra QUENU, Nord Nature Chico Mendès

Présentation générale

La commune de Proville est située au Sud-Ouest de Cambrai, compte 3600 habitants et présente une superficie de 361 ha.

La commune est caractérisée par un cadre végétal très présent.

L'identité de la ville : le bois chenu

Cette ambiance verdoyante et la sensibilité de la commune et de ses habitants à l'environnement sont liées au bois Chenu, ancienne propriété d'Ernest Chenu, notaire de la fin du XIX^{ème} Siècle.

En 1994, une coupe à blanc non autorisée en dévaste la majeure partie et traumatise la population.

En 1995, la nouvelle municipalité s'engage à sauver cette zone humide avec le soutien de la Région Nord-Pas-de-Calais et de la Direction Régionale de l'Environnement.

Ainsi, les différentes actions en faveur du bois Chenu, ont permis à Proville de recevoir de nombreuses récompenses :

- le trophée régional des Eco-acteurs en 1999 ;
- le prix départemental de l'arbre en 2000 ;
- le trophée national des Eco-maire en 1999 et 2001.

Actuellement, les espaces « naturels » de la commune sont constitués :

- du bois Chenu de 50 ha,
- de 20 ha de prairies, fauchées et pâturées gérées par le conservatoire des sites du Nord Pas de Calais,
- de 6,5 Kms de cheminements.

Le service espaces verts

Les 8 personnes du service espaces verts (2 titulaires, 1 auxiliaire, 2 emplois jeunes, 2 CEC et 1 CES) gère l'entretien de 20 kms de voiries, 7 ha de pelouses dont 4 ha de terrains de sport, 200 arbres d'alignement et d'arbres isolés, 9 000 plants d'annuelles en période estivale, 7 500 en période hivernale et le bois Chenu.

La gestion différenciée

La mise en place de la gestion différenciée à Proville a fait l'objet d'un rapport de stage d'un étudiant mais son application concrète a nécessité des adaptations.

Ainsi, la commune a été divisée en 3 zones :

- le centre-ville où les espaces principaux sont entretenus de façon horticole ;
- les espaces intermédiaires où l'entretien est un peu plus extensif ;
- les axes extérieurs valorisés de façon plus naturelle.

Le choix de la digue pour la mise en place des massifs

Cet axe, très fréquenté pour le loisir (promenade et sports), est caractérisé par une succession d'arbres en alignement passant des espèces les plus horticoles aux espèces les plus naturelles (sorbiers et boulots, liquidambar et érables panachés à ormes, charmes, et érables champêtres) et 18 massifs de 5.5 x 1.5 m intercalés dans l'alignement.

Le choix de ce site et du projet de massifs de vivaces s'est décidé pour trois raisons principales :

- cet aménagement répond au passage en 2004, du jury du comité des villes et villages fleuris demandant un fleurissement plus naturel le long de la digue ;
- parallèlement, la commune de Proville avait été choisie par la Mission Gestion Différenciée pour l'accompagner dans la mise en place de la GD ;
- enfin, il fallait réfléchir à une solution moins fastidieuse en terme d'entretien.

Ainsi, il a été décidé de travailler en partenariat avec la Mission Gestion Différenciée sur la réalisation du 6 massifs constitués de plantes vivaces d'origine régionale le long de la digue du canal.

La conception

La constitution de ces massifs devaient remplir trois vocations : écologique, pédagogique et esthétique.

Les espèces ont été choisies en fonction des caractéristiques du milieu (milieu relativement frais par la présence du canal et riche par l'amendement régulier du sol pour les anciens massifs).

Ces espèces vont permettre, comme cela a été dit dans la précédente intervention, de renforcer les populations locales, de créer de nouveaux écosystèmes et de limiter les atteintes sur l'environnement (moins d'utilisation d'eau, moins de produits phytosanitaires...).

Ces espèces choisies devaient être communes et facilement reconnaissables de manière à pouvoir les retrouver par le public dans la nature. Ces massifs se devaient d'être des outils démontrant un fleurissement plus doux et écologique.

Enfin, les espèces retenues devaient s'intégrer dans un massif soigné et esthétique au vu du passage important le long de ce canal.

Les couleurs choisies étaient le blanc et le bleu de manière à rappeler la couleur de l'eau.

L'Achillée millefeuille, *Achillea millefolium*, a été choisie comme la plante structurante de ces massifs.

Elle réunit tous les critères précédemment cités :

- le critère écologique : c'est une plante régionale très mellifère ;
- le critère pédagogique : c'est une plante facilement reconnaissable et très commune ;
- le critère esthétique : sa fleur blanche et son port sont très esthétiques dans un massif.

Autour de cette espèce disposée sur une ligne courbe au centre du massif (figure les vagues), on retrouve les espèces suivantes :

- la Mauve Musquée, *Malva moschata*,
- la Centaurée des prés, *Centaurea thuyllieri*,
- la Knautie des champs, *Knautia arvensis*,
- la Marjolaine, *Origanum vulgare*,
- le Géranium des prés, *Geranium pratense*,
- l'Épiaire des marais, *Stachys palustris*.

La réalisation

Les massifs ont été bordés de layons en saule tressé provenant des plançons prélevés dans le bois Chenu, de manière à apporter plus de rigueur aux massifs et, également, de façon à les démarquer par rapport aux autres massifs de l'alignement.

Ceux-ci ont été plantés au mois d'avril 2005.

Du mulch (déchets de tonte, de fauche et d'élagage) a été déposé de manière à préserver l'humidité du sol et éviter la prolifération de plantes « indésirables » .

L'entretien

Les massifs n'ont nécessité aucun arrosage. Un désherbage a été néanmoins utile pour les plantes à racines traçantes comme le Pissenlit ou le Rumex.

Les massifs ont été nettoyés des parties desséchées fin août et les layons vandalisés ont été réparés.

L'entretien reste néanmoins faible par rapport à l'entretien que nécessitent les annuelles horticoles.

Retour d'expérience

De la part du public, l'avis est mitigé entre un grand intérêt et un rejet, une incompréhension.

Cette incompréhension est liée, pour certaines personnes, à la repousse du saule utilisé pour les layons encadrant les massifs.

Quelques personnes ont demandé la composition des massifs, d'autres ont contacté le service espaces verts pour connaître le nom d'une plante sauvage trouvée dans un fossé (plantain d'eau dans un contre fossé de la digue).

Concernant les services espaces verts, les réactions varient en fonction des équipes. Néanmoins, certains d'entre eux ont montré un grand intérêt pour la flore sauvage et ceci s'est traduit par la découverte d'une orchidée et sa préservation et l'envie d'utiliser d'autres espèces sauvages pour la constitution de massifs.

Cet intérêt a permis également, par exemple, de retrouver de la Fausse roquette et de l'Orobanche dans les pelouses.

Concernant les élus, la question s'est posée sur la pertinence du lieu pour ce type de massif. Ces massifs pourront être retravaillés avec des plantes médicinales ou condimentaires en communiquant sur ces massifs (fiches descriptives, aide à la reconnaissance des plantes pour le public...).

Le jury du comité des villes et villages fleuris s'est montré à l'écoute de ce nouveau type de fleurissement avec une demande de vivaces plus fleuries en saison. Néanmoins, il est nécessaire de bien expliquer la logique de fleurissement qui n'est pas toujours comprise comme par exemple, dans le cas du renforcement en fleurs sauvages des bords de route traité en prairie de fauche. Les semis ont été mis en place par « massifs » non entretenus de manière à favoriser la dissémination des graines de fleurs le long de bords de route. Ces massifs débordant de plantes indésirables (dans le cas d'un massif classique) ont tout d'abord choqué le jury avant que leur soit expliqué l'intérêt.

Questions diverses :

Pourquoi y a-t-il eu des problèmes avec les habitants ?

Réponse de Léonard SAPIA :

La première raison concerne la repousse du saule qui cachait les plantes. Il aurait fallu « tailler » les rejets pour avoir toujours un aspect plus structuré.

Réponse d'Alexandra QUENU :

De plus, les massifs n'ont pas montré un fleurissement homogène car les conditions climatiques notamment (exposition au vent) ont limité le développement de certaines plantes. Il faudra retravailler sur cet aspect.

Une sensibilisation des habitants aurait peut-être également permis d'éviter les incompréhensions.

Et après ?

Pour les années futures, il faudra peut-être renforcer les massifs qui n'ont pas trop bien marché et utiliser des plantes aux périodes de fleurissement différentes pour avoir une floraison sur une bonne partie de l'année.

Cette démarche sera-t-elle élargie à l'ensemble de la ville ?

Cette démarche n'a pas vocation à être généralisée de suite au vu des problèmes d'acceptation.

La gestion plus extensive sera généralisée progressivement et avec beaucoup de précaution.

Grande-Synthe : politique de fleurissement, une démarche globale

Intervenant : Roger DUPONT, ville de Grande Synthe

L'objectif de cette intervention est de présenter les critères de notation dans le cadre du concours des villes et villages fleuris et de voir comment la commune de Grande Synthe l'a interprété et mis en application.

La politique de fleurissement de la ville de Grande Synthe s'articule autour de trois axes :

- I/ Le cadre de vie et le développement durable
- II/ Le patrimoine paysager végétal
- III/ L'animation et la valorisation touristique

Le cadre de vie et le développement durable

Cette première partie concerne surtout la gestion de l'environnement. Celle-ci doit répondre aux principes du développement durable défendus par la commune notamment dans le cadre de son agenda 21.

C'est la gestion différenciée qui permet de répondre à la fois aux exigences en termes de qualité de cadre de vie et d'environnement.

Par conséquent, c'est cette gestion qui a été mise en place sur la commune.

Celle-ci prend en compte les potentialités différentes des espaces et adapte l'entretien en fonction de ces potentialités.

Par exemple, au niveau des buttes périphériques au Courghain, **la fauche** a été favorisée sur ces grands espaces ce qui a permis le développement d'une prairie de fauche. Cette prairie de fauche se transforme peu à peu en prairie fleurie car la fauche avec exportation permet un appauvrissement du sol favorable aux plantes à fleurs.

Le maintien d'une strate herbacée haute et fauchée de manière extensive au niveau de la ceinture boisée du quartier de l'Europe a permis de voir le développement d'une flore adaptée au substrat sableux et forestier et qui avait disparu.

De même, sur les buttes du Puythouck, les structures herbacées et les milieux pionniers sont laissés à évoluer. Ces buttes sont sableuses et par conséquent sont pauvres, régulièrement décapés, remaniés ou piétinés ce qui favorise l'apparition d'une flore particulière et remarquable . L'intérêt est donc de garder ces paysages ouverts.

Certains milieux ont également été **restaurés et réaménagés** comme au niveau du Puythouck.

Plus particulièrement, au sein de la mare du Puythouck, des îlots ont été aménagés de manière à assurer l'isolement et donc la tranquillité des espèces animales et notamment les oiseaux d'eau. En effet, ces conditions sont nécessaires à leur reproduction.

Le Prédembourg, est une zone de 85,1 ha limitée par la rue du Comte Jean qui longe le complexe sidérurgique Sollac et la RN1 et qui contourne la partie urbanisée de la ville.

Cette zone est vouée à être totalement réaménagée de manière à favoriser la biodiversité et l'accueil du public.

Elle présente déjà une faune et une flore remarquables notamment au sein de la zone humide.

L'objectif est d'entreprendre une gestion à long terme. L'aménagement sera donc préparatoire en utilisant des essences améliorantes pour les conditions de sol ; saules, aulnes glutineux, bouleaux verruqueux, érables champêtres.

La préservation de l'environnement passe également par la gestion raisonnée des produits chimiques.

Ainsi, afin d'éviter l'utilisation des produits phytosanitaires, des alternatives sont privilégiées :

- le désherbage thermique utilisé dans les zones où le maintien de plantes adventices et de semis de couvre-sols semblent impossible ;
- la lutte biologique par l'utilisation d'insectes auxiliaires.

- **La propreté**

La propreté est un des critères d'évaluation du concours des villes et villages fleuris.

A ce critère d'évaluation des villes et villages fleuris, la ville de Grande Synthe y ajoute une dimension environnementale par le tri sélectif à la source.

Afin de ne pas encourager les déchets sur les voies publiques, une équipe de logistique intervient pour le balayage des rues, cours d'école, parkings et lieux de marché. Actuellement, une personne par quartier ramasse les papiers.

- **La publicité**

C'est également un des éléments d'appréciation du concours.

Afin d'éviter le développement excessif de panneaux publicitaires inesthétiques, un règlement a été mis en place et les différentes structures sont indiquées par des panneaux homogènes et intégrés dans l'environnement.

- **Le mobilier urbain**

Un soin particulier est porté au mobilier urbain. Celui-ci est adapté à l'identité du quartier. Les passages piétons au niveau des écoles sont mis en valeur par des couleurs vives et des mobiliers caractéristiques et enfantins.

Les divers aires de jeux pour enfants ou adultes (tables d'échecs) sont également adaptées aux caractéristiques du paysage.

- **Le patrimoine bâti**

Le patrimoine bâti est également mis en valeur par le fleurissement vertical. Ce patrimoine est rénové ou construit de manière à assurer une qualité de l'ensemble du bâti.

- **Les réseaux**

Concernant les réseaux d'assainissement, de nombreux bassins de rétention des eaux ont été créés à la suite de la réalisation de routes ou de zones d'activités.

A la fin des années 70, la ville de Grande synthe renoue avec son identité passée par la réfection des canaux dans une zone en construction dans la partie Sud de la commune.

Cette présence de l'eau est sans conteste un atout en terme de qualité du cadre de vie. Ce ne sont pas moins de 12 kms de berges à entretenir qui incombent au service espaces verts. Ce fil d'eau est un lieu de choix pour les pêcheurs. Il est rempoissonné chaque année.

De même, les berges des différents cours et plans d'eau comme au niveau du plan d'eau du Moulin, ont été reconstituées en pentes douces et plantées d'espèces hydro et hygrophiles.

Les berges ainsi reconstituées ont un rôle indéniable dans l'épuration des eaux de la commune.

Afin de limiter l'impact des réseaux aériens, ceux-ci sont enterrés dans certains quartiers. Le choix du mobilier et du type d'éclairage est également pris en compte.

Le patrimoine paysager végétal

- **Les parcs, espaces ouverts ou clos**

Le patrimoine paysager de la commune est représenté par ses parcs et jardins comme par exemple, le parc Saint Joseph, lien stratégique entre la place de l'Europe et le quartier de l'Albeck.

Ce parc est constitué d'une esplanade bordée d'une double rangée de marronniers qui longe le jardin des contemplations. Cette double rangée de marronniers s'achève au niveau d'une passerelle surplombant un plan d'eau animé d'une fontaine.

Le jardin public est le parc le plus ancien de la ville.

Il présente quelques arbres remarquables comme un Gingko biloba et un Cèdre bleu.

Il est caractérisé par plusieurs ambiances et thématiques : le jardin aquatique sur le thème des générations, présente une succession de quatre bassins correspondant aux étapes de la vie de l'homme (enfance, adolescence, adulte, sagesse).

- **Les espaces verts d'accompagnement**

Les bords de routes sont également des espaces à prendre en compte dans le fleurissement et font partie du circuit fleuri où l'on retrouve une gestion relativement horticole.

Même dans ces espaces à forte tradition horticole, les principes de gestion différenciée sont présentés par l'utilisation de structures métalliques, support des plantes annuelles en mosaïculture et représentant une coccinelle ou une abeille.

- **Le patrimoine arboré**

Le patrimoine arboré est également géré selon les principes de gestion différenciée : les équipes espaces verts ont acquis la technique et le matériel nécessaire à l'escalade pour la taille douce et nécessaire à la transplantation.

Le débardage est réalisé en partenariat avec l'association équestre de la commune. L'utilisation du cheval et des animaux en général, facilite la communication auprès du grand public.

- **Les arbustes et rosiers**

Les massifs de rosiers sont protégés dans certains secteurs par des haies « réservoir d'auxiliaires ».

Le parc du moulin présente plus de vingt variétés de rosiers tels que la Pénélope, l'Iceberg lavender dream, le Golden wings...

En accompagnement de voirie, des associations arbres, arbustes et plantes vivaces sont créés.

- **Les espaces enherbés : gazons, prairies naturelles et mélanges fleuris**

Un entretien moins intensif est mené sur les différents gazons en ville permettant ainsi le développement de plantes à fleur telles que les Pâquerettes.

Sur certains secteurs comme au Puythouck, où les espaces enherbés sont laissés à évoluer en prairies de fauche qui se transforment peu à peu en prairies fleuries.

Sur d'autres secteurs, des mélanges hauts en couleurs, composés en partie d'espèces horticoles offrent un aspect champêtre tout en conservant un aspect relativement ordonné et structuré.

- **Le fleurissement pleine-terre**

Les mosaïques horizontales sont appliquées sur des plans inclinés pour une meilleure visibilité et illustrent un thème différent choisi chaque année par les jardiniers.

- **Les suspensions**

Les suspensions et fleurissements verticaux sont également utilisés en particuliers dans les secteurs où les fleurissements en pleine terre sont impossibles (places, parkings....).

Animation, valorisation touristique

La sensibilisation des habitants et la communication tiennent un place importante dans la politique de fleurissement de la commune.

Le Centre d'Initiation à l'Environnement propose des animations scolaires.

Des campagnes de sensibilisation et animations sont lancées comme « Maisons, balcons fleuris » et les week-ends naturels.

En périphérie de la zone urbanisée, la ville gère 600 jardins ouvriers. La ville prend également en charge l'arrosage.

La commune soutient des associations qui se créent dans l'objectif de protéger et valoriser la nature. Par exemple, l'association « les résidences fleuries » sont chargées de fleurir les pieds d'immeubles.

Des plaquettes sont éditées régulièrement afin de communiquer sur la gestion différenciée et sur les différents événements.

Toutes ces informations sont relayées via le site internet de la commune.

Les différents parcs sont équipés de panneaux signalétiques.

Enfin, un guide de la gestion différenciée a été élaboré et est en vente.

LES VISITES DE L'APRES-MIDI

Un circuit permettant la visite de plusieurs sites de la ville de Douai a été élaboré avec M. LOUE, Responsable du service espaces verts de la commune.

Les serres de la communes ont constituées le point de départ du circuit . Celles-ci se tournent de plus en plus vers le développement des plantes vivaces.



Serres municipales, Douai

Le circuit se poursuit par la prairie fleurie installée le long de la RN 44, en entrée de la commune avant de rejoindre le second point d'arrêt : le boisement du domaine de la Chaumière. 70 hectares ont été plantés afin de préserver la ressource en eau très vulnérable sur ce site.



Bois de la Chaumière, Douai

Cet aménagement, au-delà de ses intérêts environnementaux, se montre très intéressant de par la concertation qu'il a amenée et la diversité des structures qui s'y sont associées (Groupe Ornithologique Nord, Fédération de Chasse du Nord, Réseau de Transport Electrique, Office National des Forêts, Agence de l'Eau...).

Le troisième et dernier arrêt concerne le parc Fenain. D'une surface de 15 ha, ce parc intègre un plan d'eau de 9 000 m², plus de 3 000 arbres et arbustes, des aires de jeux et de sport ainsi que de vastes pelouses.



Parc Fenain, Douai

Ces visites de sites sont toujours l'occasion, à chaque rencontre, de partager ses expériences.

Un grand merci à la ville de Douai pour son accueil chaleureux et sa grande disponibilité.

L'équipe de la Mission Gestion Différenciée